

N° 19



COMITÉ DE QUARTIER POUR LA DÉFENSE ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

JUIN 2001 - BULLETIN N° 19

1901- 2001 CENT ANS DE LIBERTE D'ASSOCIATION

La loi 1901 est l'une des grandes lois fondatrices de notre démocratie. Cette année nous fêtons le centenaire de cette loi. Cent ans de dévouements, de passions, de projets et de luttes qui ont fait bouger la société. Aujourd'hui les associations fortes de ce passé, sont présentes dans la vie des Français. L'histoire nous montre que la vie associative aux côtés des mouvements plus anciens a été, est et sera un moteur de l'innovation sociale et un outil indispensable pour répondre aux enjeux du XXIème siècle.

LA DEMOCRATIE, PARLONS-EN !

Au cours de la campagne des dernières élections municipales, "la démocratie "fut souvent évoquée par les candidats. En politique en va t'il des mots comme de la mode ?

Ces déclarations, ces engagements sur la démocratie, sont-elles dans l'air du temps, ou sont-elles fondées sur une réelle volonté politique ?

Vous avez entendu ou lu qu'il existait différentes démocraties .

Démocratie de proximité, participative, représentative etc.... Chaque mot a sa signification particulière. On ne peut pas tricher avec le contenu ou alors on trompe les citoyens.

Les associations sont indépendantes des partis politiques, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont pas leur mot à dire sur les choix que font les gestionnaires des diverses collectivités. Bien sûr les associations n'ont pas le pouvoir décisionnel, mais elles sont capables d'émettre des critiques et de faire des propositions sur les projets municipaux que ce soit pour des problèmes spécifiques de quartier ou sur l'ensemble de la cité.

Cette séparation des pouvoirs entre les élus et les associations, gage de relation claire et équilibrée, est indispensable à la vie démocratique communale.

Alors, Messieurs les élus, la démocratie appliquons la, sans frilosité et nous saurons avec les habitants la faire progresser.

Comités consultatifs communaux :

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune (art L.2143- 2 du code général des collectivités territoriales C G C

Conseil d'arrondissement à Paris Lyon Marseille :

Ces conseils d'arrondissement sont élus par secteur, en même temps que le conseil municipal. Leur élection est régie par le code électoral(art L 271 et suiv.) Le conseil d'arrondissement est présidé par le maire d'arrondissement.

LE POINT SUR NOS ACTIONS EN COURS

PARC DE LA MAOURINE

Chacun peut voir sur la Zac de Borderouge et plus particulièrement le long de l' avenue Bourgès - Maunoury, les bouleversements paysagers dus aux nouvelles implantations urbaines. Et c'est le long de ce boulevard également que va être implanté le **parc de la Maourine** dans un futur supposé proche.

A l'état de projet, même si l'état d'avancement en est difficilement accessible, cette zone verte incluant le lac actuel, si elle présente dans ses généralités des points positifs, va cependant notamment générer des nuisances non négligeables en particulier au niveau du bruit et de la fréquentation nocturne.

En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement, il y a incontestablement un bon point à attribuer pour l'aménagement du lac de la Maourine en réserve ornithologique et pédagogique. Il en est de même pour la partie consacrée au « musée du maraîchage » avec création de « jardins des senteurs » et d'espaces réservés à la culture maraîchère d'antan.

Mais pour le reste du projet, sur la base des informations recueillies avant les élections municipales, ce n'est pas particulièrement fascinant, tout au moins pour les riverains appelés à être de plus en plus nombreux avec notamment la construction d'immeubles (quatre ou cinq) directement sur le parc (côté avenue Bourgès-Maunoury).

Dans ce secteur, tous les espaces seront consacrés à des « aires de jeu » (sans autre précision) entourant des noues (fossés absorbants engazonnés), le tout traversé par des « cheminements » ou « allées piétonnières » rectilignes, susceptibles de recevoir des promeneurs, certes, mais aussi des rollers, planches à roulettes et autres engins bien plus polluants au niveau sonore.

Partant de ces maigres renseignements, les riverains du projet se sont réunis pour faire le point sur leur situation. Et ils se sont plus particulièrement penchés sur deux problèmes majeurs : **le bruit et la sécurité**.

En ce qui concerne **le bruit**, ils ont estimé qu'une interdiction totale des deux roues devait être envisagée dans l'enceinte du parc et que la notion de jeu ne devait pas inclure celle de fête plus ou moins nocturne et tapageuse, autour de barbecue (par exemple) comme c'est le cas à Pech David où la vie des riverains est particulièrement impossible en été.

Au niveau de la mise en **sécurité** de ce nouvel espace de loisir et de détente bucolique, deux précautions leur ont parues indispensables. Tout d'abord la mise en place d'une surveillance permanente du parc (de jour comme de nuit) par des services municipaux efficaces. Ensuite la construction d'une clôture intégrale des

surfaces aménagées, avec des horaires d'ouverture et de fermeture du parc comme c'est le cas de l'ensemble des parcs installés en zone fortement urbanisée – parc de Périole à Bonnefoy, de la mairie annexe de Croix-Daurade, parc de Compans Caffarelli, de l'Observatoire à Jolimont, du grand Rond... -

Tout ceci afin d'éviter que ne se reproduisent ici les « incidents » tels que le campus de la fac de Ranguell ou le jardin Du Barry à Purpan en ont connus récemment.

Il est bien évident que ne figurent pas ici toutes les nuisances dont le projet pourrait être porteur ! Et nous devons donc être extrêmement vigilants si nous souhaitons préserver cette qualité de vie caractéristique de notre quartier ! Cependant, nous ne pourrions en reparler que lorsque ce projet sera plus amplement dévoilé !

Rue Edmond Rostand :

Les trottoirs proches des résidences sont constamment transformés en parkings pour les visiteurs extérieurs des résidences. Cet état de fait provoque des situations conflictuelles et la colère compréhensible des habitants. Nous avons sollicité le service Circulation-Transport pour demander l'implantation de barrières. Mr. Moudenc adjoint au Maire, nous a informés (lettre du 2/05/01) qu'il ne peut être donné une suite favorable à notre demande, compte tenu de la priorité réservée aux voies à fort trafic. Cette réponse ne nous a pas satisfaits. En effet, les habitants du quartier vivaient jusqu'à ces dernières années avec un calme relatif. Si nous comprenons le développement urbain inévitable, nous pensons qu'il ne doit pas altérer la qualité de vie des anciens habitants. (Au moment où écrivons ces lignes, les barrières sont installées)

Le règlement du Plan d'Occupation du Sol n'oblige pas les constructeurs des résidences à réaliser des parkings d'accueil visiteurs à l'intérieur de la propriété :

Cette absence d'obligation dans le règlement du POS est une sérieuse carence qui induit ces stationnements abusifs que nous dénonçons.

Le 10/05/01 nous avons sollicité Mme Danièle Damin Adjoint au Maire pour intervention.

Nous souhaitons également connaître le plan d'aménagement à terme de la rue Edmond Rostand, car nous avons des propositions à faire, notamment en ce qui concerne l'aménagement du carrefour donnant accès à la rue Alexix de Tocqueville. En venant des Izards, l'accès à la rue Tocqueville est très dangereux, le "tourner" à gauche s'effectuant avec une visibilité réduite. **Nous demandons qu'un rond point soit réalisé à ce carrefour**

Accueil de la petite enfance :

Comme nous l'avons maintes fois dit, l'accueil de la petite enfance fait partie des besoins prioritaires à Croix-Daurade. Nous demandons la construction d'un centre d'accueil sur le parking du lycée Raymond Naves. La municipalité serait favorable à cette construction. En préalable à cet aménagement le Conseil Régional doit réaliser une nouvelle sortie au nord du lycée, ainsi qu'un nouveau parking. A la lecture des courriers que nous avons reçus, une convention a été signée en 97 par les deux collectivités mais elle ne comporterait pas d'engagements pour le parking. Voilà le différent qui oppose la municipalité et le Conseil Régional. Toutefois le Président du Conseil Régional propose une rencontre avec le Maire de Toulouse pour "aborder ce dossier avec le souci d'aboutir à un accord". Nous avons demandé à Mme Damin, Adjoint au Maire, d'intervenir, pour que la Municipalité soit favorable à une rencontre avec le Conseil Régional dans les meilleurs délais. **Nos enfants attendent.**

Au sujet de la nappe phréatique

En 1992 nous nous inquiétions de l'avenir de la nappe phréatique. Nous avons pu éviter des constructions enterrées comme sur les tronçons du boulevard Bourguès Maunoury et faire réaliser une enquête sur le niveau d'eau de différents puits. Cela ne vous fait-il rien de voir la nappe phréatique éventrée par les différents travaux ? Parfois des jours et des nuits durant des pompes rejettent l'eau dans le pluvial. Certains disent que la nappe se refera vite, mais comment y croire ? Comment va s'alimenter la nappe quand on voit tout ce béton, ce goudron, ces canalisations du pluvial qui mènent l'eau vers la Garonne. D'autre part s'ajoutent les accidents de pollution (rue Michel Ange avec des fuites d'égout, impasse Armand Carrel, chemin Lapujade, et plus grave encore le pyralène rue Edmond Rostand. Où en sont les analyses d'eau ? Combien de prélèvements ont été faits et qui paie ? Si la nappe phréatique se vide, comment se comporteront les maisons anciennes ? N'y a-t-il pas des risques pour leur stabilité ? **Tous les riverains du futur métro ayant un puits dans leur terrain devront être vigilants.** Une nappe phréatique est une réserve d'eau pour les périodes de sécheresse. Nous devons la préserver, la protéger, la respecter, car l'eau se fera de plus en plus rare, chère, nécessaire. Autant d'interrogations que nous sommes en droit de nous poser. Une commission "nappe phréatique", au sein de l'association, a été mise en place pour recueillir toutes les informations possibles. Ecrivez nous, renseignez nous si vous avez des statistiques sur le niveau et la qualité de l'eau de vos puits. Merci d'avance.

D'autres points que nous suivons n'ont pas été développés, ils concernent, les crèches, l'absence de transports en commun au nord du quartier (maintes fois évoquée) la circulation, les aménagements du noyau villageois, la ZAC de Borderouge, le projet de la voie ferrée de la SNCF.

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION POUR 2001

NOM : Prénom.....

ADRESSE :

.....Téléphone :.....

ADHESION: 40F ADHESION DE SOUTIEN à partir de 50FA retourner à :

AGIR pour Croix-Daurade 10 rue André Vasseur 31200 Toulouse